

# UNSA SANEER

Le 11 septembre 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**L'UNSA-SANEER, Syndicat Autonome National des Experts de l'Éducation Routière, appelle l'ensemble des Inspecteurs et Délégués du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière à cesser le travail à compter du lundi 15 septembre 2014. Ce préavis est reconductible.**

**Malgré le rejet massif de la réforme du permis de conduire, 90 % des Inspecteurs et Délégués du permis de conduire en grève le 25 juin dernier, le ministre de l'intérieur persiste à ne pas vouloir nous entendre.**

**Le démantèlement du service public des examens du permis de conduire est inadmissible. La jeunesse, priorité du gouvernement et à laquelle la réforme du permis de conduire devrait profiter, va être pénalisée.**

**En confiant l'examen du code de la route à un prestataire agréé, le gouvernement ne fait pas baisser le coût du permis. Bien au contraire cela s'ajoutera au prix exorbitant demandé pour le passage de l'examen pratique perçu par les auto-écoles.**

**Cette réforme offre au secteur marchand la possibilité de gains supplémentaires, alors que l'examen du permis de conduire est actuellement gratuit, l'état ne perçoit aucune taxe. Le passage du code de la route deviendra payant.**

**L'argument qui consiste à dire que "le permis" sera moins cher ne peut souffrir cette logique de rentabilité et de profit qui caractérise les entreprises privées.**

**Les candidats des catégories poids-lourds seront, selon leur cursus de formation, soit examinés par un IPCSR ou un "examineur agréé" à examen identique. La perte de cette mission est inacceptable pour les IPCSR. De plus, elle remet en cause l'égalité de traitement des candidats face à l'examen.**

**[www.unsa-saneer.org](http://www.unsa-saneer.org)**



# UNSA SANEER

Le 11 septembre 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE suite

*Le Président de la République, lors de la campagne présidentielle a affirmé qu'il ne pouvait envisager que l'État délègue les compétences des Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière. L'UNSA-SANEER considère que les compétences des IPCSR ne sont pas limitées aux examens de la catégorie B et A comme le ministre de l'intérieur veut l'inscrire dans sa réforme.*

*Le SANEER revendique :*

- Un moratoire des mesures visant à déléguer les examens de la catégorie du groupe lourd,*
- La mise en place de négociations relatives au déroulement de carrière et au régime indemnitaire des IPCSR et DPCSR,*
- La modification de la Méthode Nationale d'Attribution des places d'examen avec pour seule préoccupation l'usager du service public,*
- La mise en place de mesures visant à assurer aux apprentis conducteurs une formation de qualité par les Établissements d'Enseignement de la Conduite Automobile (EECA).*

*Contacts : Christophe NAUWELAERS  
Secrétaire Général  
Tél : 06 48 42 54 68  
[christophe.nauwelaers@unsa.org](mailto:christophe.nauwelaers@unsa.org)*

*Martine FOLTZER  
Secrétaire Générale Adjointe  
Tél : 06 87 79 90 80  
[martine.foltzer@unsa-saneer.org](mailto:martine.foltzer@unsa-saneer.org)*

**[www.unsa-saneer.org](http://www.unsa-saneer.org)**

